

# Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

## Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt, le mercredi quatorze octobre à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle du CIAS Dronne et Belle de Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le lundi cinq octobre par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 30  
 Nombre de présents : 22  
 Nombre de votants : 23

Abstention : -  
 Pour : 23  
 Contre : -

### Étaient présents :

<i>Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 14 octobre 2020</i>					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BALABEAU	Jérôme	x			
BANCHIERI	Philippe	x			
BERNARD	Francine	x			
CAILLAUD	Philippe	x			
CASANAVE	Laurent	x			
COUVY	Jean-Paul	x			
DECARPENTRIE	Françoise	x			
DEGLANE	Christine	x			
DEVARS	Pascal	x			
DUCROCQ	Corinne	x			
FAURE	Michèle				
HERMAN	Nadine				
JOUEN	Pascal				
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick	x			
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick	x			
LAMONERIE	Bruno	x			
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARTINOT	Claude				
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain		x	Jean-Paul COUVY	
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre		x		
RAYNAUD	Michel	x			
SAUTREAU	Jean-Michel	x			
SAVOYE	Gérard				
SEDAN	Annie				
		22	2	1	0

Secrétaire de séance : Françoise DECARPENTRIE

Objet : Désignation du secrétaire de séance et adoption du procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2020.

AR PREFECTURE

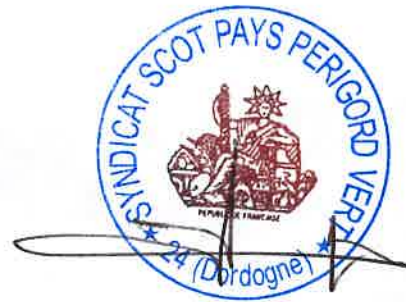
024-200068260-20201014-2020101417-DE  
 Regu le 19/10/2020

**Objet : Désignation du secrétaire de séance et adoption du procès-verbal de la réunion du 9 septembre 2020.**

Monsieur Francis LAFAYE, Président, expose que le comité syndical doit désigner son secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le comité syndical nomme Françoise DECARPENTRIE secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2020 est adopté par les délégués présents.



Le Président,  
Francis LAFAYE

*Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.  
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture  
Pour copie conforme,  
Publié et Affiché le*

AR PREFECTURE

024-200068260-20201014-2020101417-DE  
Regu le 19/10/2020